



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/4567/Rev.1
3 décembre 1960
ORIGINAL : FRANCAIS

France et Tunisie : projet de résolution commun

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande de la République islamique de Mauritanie,

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République islamique de Mauritanie comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.
